Quarantième Année — Nº 122 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES JEUDI 2 MAI 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. – Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 1er MAI 1895

LES CHIFFRES DU CITOYEN LEPERS

M. l'adjoint Lepers a mis le *Journal de Roubaix* au défi de contester ses chiffres : eh bien, nous les acceptons tels qu'il nous les donne, quoique le contrôle ne nous semble pas absolument inutile, comme on le verra.

Le précédent Conseil n'avait voté aux hospices, pour 1892, qu'un subside de 265,000 francs : c'est vous qui l'affirmez, M. Lepers ; en 1893, vous avez voté 380,000 francs ; en 1894, 460,000 fr., et, pour 1895, 481,600 fr. Et là-dessus de vous écrier : « Vous voyez, citoyens, que l'on soigne un petit peu les vieux travailleurs. Vous voyez la différence. Le chiffre de la subvention est presque doublé ! »

Si l'on se borne à comparer vos chiffres, vous avez raison ; mais vous avez oublié de dire qu'à votre arrivée à l'Hôtel de Ville, vous avez trouvé tout prêt l'hospice de Barbieux, construit pour 400 pensionnaires, par les bourgeois des deux précédents Conseils et de l'Administration hospitalière, qu'il a été ouvert précisément en 1893, et que, comme les revenus des biens d'hospice n'ont pas augmenté d'un centime, il a fallu que le budget municipal supportât intégralement la dépense nouvelle qui s'imposait et à laquelle nulle administration municipale n'eût pu se soustraire. De là, l'augmentation dont vous vous targuez pour cette année 1893 ; et comme le nouvel hospice comptait l'an dernier 242 pensionnaires, alors qu'il en restait 330 à l'ancien, l'augmentation de 216.600 francs que vous annoncez triomphalement n'a fait que pourvoir au strict nécessaire, *sans aucune amélioration pour l'ordinaire des vieillards, des enfants et des incurables.* Une administration bourgeoise eût fait pour le moins aussi bien.

Quant aux incurables, vous dites : « L'ancien Conseil, (*dont vous faisiez partie,*) n'avait voté que 20,000 francs. Nous en avons voté 40,000 en 1894 et 60,000 en 1895 ! » C'est fort bien, M. Lepers, et nous vous approuvons ; mais vous oubliez de dire que vos prédécesseurs n'ont jamais, que nous sachions, refusé les subsides réclamés pour les hospices, et que s'ils n'ont voté que 20,000 francs, c'est que la place manquait pour recevoir de nouveaux pensionnaires. Vous savez cela, M. Lepers ; pourquoi ne pas le dire ?

Vous avez eu, vous, la bonne fortune de trouver un local tout préparé et vous l'avez utilisé : vous avez bien fait ; mais pourquoi vous en attribuer tout le mérite, comme s'il ne revenait pas tout entier à vos devanciers ?

Arrivons au bureau de bienfaisance.

L'ancien Conseil, celui de 1885, ayant remarqué que les excédents étaient placés en rente sur l'Etat, a cru devoir, à tort ou à raison, réduire le subside budgétaire, quitte à voter les suppléments nécessaires. Votre Conseil a voté tout d'abord, sans demande, je crois, un supplément de 75,000 francs qui s'est trouvé supérieur aux besoins de 35,000 francs. Etait-ce bien sérieux ? Voilà 35.000 fr. engagés, auxquels vous ne pouviez toucher dans l'année et qui vous auraient permis d'exécuter des travaux utiles.

De quel côté est la sagesse ?

Pour 1895, vous avez voté 240,000 francs : l'atonie des affaires justifie ce chiffre et, encore une fois, vous avez bien fait de le voter : croyez-vous, toutefois, que d'autres eussent fait autrement ?

Mais voici qui passe les bornes.

L'ancien Conseil, dites-vous toujours, votait de 6000 à 8000 francs, 10,000 peut-être, pour les fourneaux économiques, tandis qu'en 1894, vous y avez consacré 50,000 francs !

M. Lepers, encore une fois, vous faisiez partie du précédent Conseil, et par conséquent vous êtes inexcusable ou d'ignorer ce qui s'y faisait, ou de tromper sciemment vos auditeurs. Ouvrez le rapport annuel du Maire, et vous y lirez qu'en 1888, il a été voté 40,000 francs pour les fourneaux, 40,000 également en 1890 et 82,000 en 1891. — Où donc avez-vous pris les 6 à 8,000 francs dont vous parlez ?

A notre tour, nous vous mettons au défi de rétorquer ces chiffres et nous ajoutons : Ouvriers, voilà comment vos élus vous rendent compte de leur mandat !

Pouvez-vous continuer à les croire ?

L'ABBÉ LEMIRE A ROME

Le *Monde* publie, sous ce titre, le second article qu'on va lire :

« L'abbé Lemire a donc parlé à *Testa Spaccata*. Le public qui l'écoutait était le public qu'on trouve toujours à Rome, un public non pas *cosmopolite*, mais *catholique*, dans la force originelle du mot, c'est-à-dire appartenant à tous les pays.

« Devant cet auditoire international, ce n'est pas le *député français* qui a parlé : cet homme-là, c'est à la Chambre française, ou du moins en terre de France qu'on doit aller pour l'entendre ; ailleurs, ici, c'est l'abbé Lemire, *prêtre catholique*, exposant la question sociale au point de vue catholique, et mettant tout son zèle à éclairer pleinement, à la lumière des paroles pontificales, les divers côtés de ce problème dont on cherche partout la solution.

« Essayons de résumer son discours :

» La question sociale est la question capitale, universelle, inévitable, de notre temps. Elle est devenue dans tous les pays dits civilisés une question de vie ou de mort pour la société tout entière.

» D'où est-elle née ? de l'individualisme, posé comme principe en religion par Luther ; en philosophie, à son insu, par Descartes, et formellement par Spinoza ; en politique par Rousseau ; promulguée enfin dans les lois et mis à la base des institutions par les constitutions diverses de notre siècle et par le code Napoléon.

» Quelles sont les deux solutions en présence ? Le collectivisme révolutionnaire et la doctrine sociale catholique formulée par Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum novarum*. Voilà les deux doctrines aux prises à l'heure qu'il est : le libéralisme civil permettant les libertés doctrinales fournit le terrain du combat.

» La doctrine collectiviste est connue : parce que la notion de la sociabilité humaine a été oubliée, elle la restaure — et c'est là le secret de sa faveur — mais en l'exagérant jusqu'à absorber la personne et la famille humaine dans l'Etat omnipotent et dispensateur de toute richesse, gérant de toute industrie, détenteur de toute propriété, de toute autorité, et c'est là ce qui le condamne. Le collectivisme, s'il parvenait à triompher, serait l'épouvantable et stérile châtiment de l'individualisme.

» La doctrine de l'Encyclique en sera le remède fécond et pacifique. Pour se dispenser d'étudier et d'appliquer les principes essentiels de l'Encyclique, on se dispute sur des questions de détail, relatives aux temps et aux lieux, questions qu'elle n'avait ni à trancher, ni même à aborder. A nous, catholiques, de montrer au monde ce qu'elle renferme : ce sera lui montrer le salut. L'Encyclique nous a fourni les notions véritables et fondamentales que l'individualisme égoïste du droit romain ou des principes de 1789 avait méconnues.

» Elle a restauré d'abord la notion du lien social. C'est le point de départ. Et il lui était d'autant plus facile de le rappeler, que cette notion l'Eglise la porte en soi-même et la réalise dans sa vie propre. Ne se définit-elle pas *une société*, la *société* des fidèles dont Jésus-Christ est le chef invisible, et le Pape, le chef visible ?

» Ce lien social, l'Encyclique le voit tout d'abord dans la famille, antérieure à l'Etat, et munie de droits que l'Etat doit défendre mais qu'il ne peut jamais violer, pas plus qu'il n'a pu les créer.

» L'Encyclique nous a ensuite rendu la vraie notion de la propriété. Comme le dit très bien M. Goyau dans son beau livre sur *le Vatican*, « méconnaissant les devoirs du propriétaire, beaucoup de riches avaient commencé de ruiner la notion de propriété. Au-dessus de ce chaos l'action du Pape émergea ». Léon XIII rappelle que la propriété ne comporte pas seulement des droits, mais qu'elle impose des devoirs, comme tout ce qui est humain et par la même sujet à la moralité.

» Pour nous servir encore des expressions de M. Georges Goyau, le monde du travail a été désorganisé, les associations ouvrières dissoutes et l'Etat a abdiqué son ancienne tutelle pour « laisser faire ». Et c'est au moment où la vie économique est devenue plus complexe que l'Etat a permis qu'elle fût plus anarchique. Léon XIII a défini le remède : l'organisation du monde du travail.

» Un corps professionnel forme une petite société dans la grande ; Léon XIII, par l'Encyclique, a manifesté le vœu qu'elle s'ordonnât et qu'un fonctionnement régulier lui fût reconnu par l'Etat ; de même que tous les citoyens participent au gouvernement du pays, ainsi tous les travailleurs doivent être réellement associés à la vie du métier. Ils auront ainsi à cœur non seulement leur salaire, mais l'honneur de l'association professionnelle.

» Jusqu'à ce que cette organisation soit achevée, les pouvoirs publics ont le devoir d'empêcher les abus dont souffre le travailleur. Pour le présent, l'Etat, en vertu de ses fonctions d'ordre, doit par une législation sociale, prêter secours aux faibles contre la tyrannie des forts, dans cette lutte pour la vie que certains philosophes essaient de justifier et que les masse maudissent. Pour l'avenir, il doit accorder aux ouvriers et aux employeurs la liberté de s'organiser, et substituer ainsi à l'impitoyable *struggle for life*, qui dément les doctrines et les espérances du Christ, l'harmonie de tous en vue du bien commun.

» Et ce double programme, organisation du métier, intervention de l'Etat, est en train de conquérir les ouvriers des deux mondes.

» L'Eglise n'enseigne pas seulement les vertus individuelles, elle est aussi la maîtresse des vertus sociales. Elle met à la base de celles-ci la justice sociale, et elle n'oublie point les devoirs du citoyen. Les incrédules n'ont pas le monopole de la morale civique ; les chrétiens en ont une et c'est la vraie, la seule complète. Mais il faut bien le reconnaître, ces vertus sociales et civiques on a depuis quelque temps trop cessé de les prêcher, on a trop négligé de les mettre à leur place. L'Encyclique est venue en rappeler les salutaires exigences. Que nous reste-t-il à faire ? A mettre non seulement en pratique, mais à introduire dans les mœurs et dans les lois les enseignements de l'Encyclique, par une action publique jointe aux efforts privés.

» Que nous serions forts si nous les avions suivis plus tôt, si nous avions profité de l'exemple que nous a légué saint Paul, et que l'abbé Lemire indique en terminant :

« Avant-hier, dit-il, j'étais aux Trois-Fontaines, et près des sources jaillies sous les bonds de la tête de l'apôtre, j'ai vu deux autels. Au-dessus de l'un, ces mots : « *Je suis citoyen romain* : » au-dessus de l'autre : « *A saint Paul, apôtre, martyr et citoyen.* » Pourquoi donc rappeler ce titre de citoyen romain ? me demandai-je intérieurement. Et sous mes yeux repassa la scène admirable qui s'était jouée il y a dix-huit siècles devant le tribunal de Festus et d'Agrippa : Paul, persécuté par les juifs, accusé, sans pouvoir être convaincu d'aucun crime, et ses juges voulant lui rendre la liberté, non comme un droit mais comme une faveur... Pas de faveur, mais la justice ! s'écria l'apôtre ; je suis citoyen romain, je ne veux pas être pardonné, mais jugé, j'en appelle à César ! —Il vint à Rome ; il risqua la justice : la justice ne lui fut *pas rendue et tourna contre lui, il fut martyr !* Mais en tombant il faisait triompher son droit de citoyen, et conquérait une place à Rome pour ses ossements et revendiquait une liberté pour sa doctrine.

» Nous, catholiques, faisons comme Saint-Paul, soyons citoyens. Pas de faiblesse dans l'accomplissement de nos devoirs civils ; ne souffrons contre nous aucune loi d'exception, et que notre mot d'ordre soit : « Justice et égalité pour tous, devant la loi commune ! » On cherchera sans doute à étouffer nos voix... Nous aurons à lutter et souffrir. Mais souvenons-nous que les libertés publiques ne se donnent pas comme un cadeau, qu'il faut les conquérir par des efforts ! »

***

L'abbé Lemire assistait dimanche matin à la messe du Pape. Après la messe, dans un court entretien en attendant l'audience privée qu'il lui promettait, prenant les mains de l'abbé dans les siennes, le Saint-Père lui dit : « *Il faut l'union des catholiques* ».

» Nous croyons qu'elle se prépare à Rome et que cette conférence l'aura notablement facilitée.

» *Un auditeur* ».

***

Rome, 30 avril. — L'abbé Lemire a quitté Rome aujourd'hui après avoir été reçu par le Pape en audience privée. Au cours de son entretien, Léon XIII a répété qu'il n'avait jamais eu en vue, dans sa politique à l'égard de la France, que le bien et l'intérêt de ce pays, sans se laisser arrêter par les sacrifices et les épreuves que cette politique occasionne au Saint-Siège.

MONSIEUR LE DUC D'ORLÉANS

Paris, 30 avril. — Une agence publie la dépêche suivante :

« Séville, 30 avril. — Voici le bulletin rédigé ce matin sur l'état du duc d'Orléans :

« Une pneumonie traumatique peu dangereuse pour le moment, s'est déclarée.

» La fièvre n'a pas augmenté.

» La fracture de la jambe suit son cours normal.

» Le duc reçoit de nombreux télégrammes de souverains et de princes. »

Les renseignements transmis par l'officieuse agence sont en retard. C'est dans la nuit de dimanche à lundi que le prince s'est plaint d'oppressions, ainsi que nous vous l'avons télégraphié hier soir, d'après une dépêche envoyée par le duc de Lorges.

Hier matin, cette oppression, et la fièvre qui l'accompagnait avaient disparu.

Telles sont les nouvelles que nous avons puisées à la meilleure source. On attend d'un instant à l'autre un télégramme du docteur Récamier, lequel est arrivé à Séville ce matin seulement et non hier, comme on l'avait dit par erreur,

Quant à la légère complication qui est survenue, elle n'est pas encore expliquée, car, jusqu'ici, on ne connaît pas exactement dans quelles conditions s'est produit l'accident dont Monsieur le duc d'Orléans a été victime. Lorsqu'on a dégagé le Prince — qui n'avait pas été désarçonné et dont la jambe gauche était prise sous son cheval — peut-être l'animal, en se débattant, a-t il atteint d'un coup de pied à la poitrine Monsieur le duc d'Orléans.

Cela expliquerait qu'une pneumonie traumatique se soit subitement déclarée. Quant à la blessure locale, elle suit son cours normal. La vigueur, la solide constitution et la jeunesse du Prince permettent d'espérer que le mal sera promptement enrayé.

Paris, 30 avril. — Contrairement à une nouvelle donnée par une agence à un journal du matin, il n'est nullement question d'un mariage entre Monsieur le duc d'Orléans et une princesse russe.

Paris, 30 avril. — On sait que les organisateurs du banquet royaliste du 1er mai ont décidé d'ajourner cette fête. S'associant à cette pensée, le comité de la Jeunesse royaliste a résolu d'ajourner aussi le grand banquet populaire qu'il devait donner le 5 mai au « Salon des familles. »

Le Président de la République

A L'EXPOSITION DE LA RÉVOLUTION & DE L'EMPIRE

Paris, 30 avril. — Le président de la République s'est rendu cet après-midi à l'exposition de la Révolution et de l'Empire à la galerie des Champs-Elysées.

M. Félix Faure était accompagné des commandants Moreau et Lombard.

Il a été reçu par MM. Edouard Detaille, le prince Roland Bonaparte, le prince Murat, le comte d'Haussonville, le vicomte d'Harcourt, le comte Le Marrois, Germain Bapst, le duc de Bassano, membres du comité, Brisson, le général Zurlinden, l'amiral Besnard, Mmes la duchesse de Chartres, la princesse de Poix, MM. le prince de Sagan, l'amiral Duperré, Léandri etc.

MM. Detailles et le vicomte d'Harcourt ont expliqué au président les objets les plus intéressants de cette très intéressante exposition, le lit de camp sur lequel l'empereur est mort à Saint-Hélène, le moulage du masque de Napoléon II qui appartient au prince Roland ainsi qu'un gobelet de campagne, les fameux chapeaux dont l'un est posé sur une boite à musique donnée par Napoléon à l'impératrice Joséphine, des sabres d'honneur, un plan de la bataille de Rivoli tracé à Sainte-Hélène de la main même de l'empereur auquel est joint la plaque de la Légion d'honneur qu'il portait cousue à son habit à la bataille de Waterloo, etc.

Le président de la République, à plusieurs reprises, a exprimé son étonnement et l'intérêt qu'il prenait à la vue des objets ayant appartenu à l'empereur.

LA CATASTROPHE DE BOUZEY

Châtel-sur-Moselle, 30 avril. — Les obsèques des victimes de la catastrophe de Bouzey sont aujourd'hui terminées.

Sur toute la vallée de l'Avière les habitants poursuivent avec courage les travaux de deblaiement et de réfection des routes.

Mille soldats environ ont été répartis dans les différentes communes sinistrées. Ils travaillent avec une ardeur remarquable et leur attitude produit un effet excellent sur la population.

Des précautions minutieuses ont été prises en vue d'éviter tout accident. Les maisons en ruines ou trop profondément attaquées par l'inondation sont immédiatement abattues. Les vivres sont également assurés.

Situation navrante à Nomexy

Le préfet est parti ce matin à la première heure d'Epinal pour Nomexy, afin de procéder à la répartition des 10.000 francs laissés hier par M. Leygues.

Nomexy est le point *Terminus* où l'eau de l'étang de Bouzey a fait des ravages. L'Avière, démesurément grossie par l'étang, a, en effet, rencontré, avant de se jeter dans la Moselle, la ligne du chemin de fer construite en remblai, qui relie Epinal à Nancy. Le pont ayant résisté pendant quelques instants, l'eau s'est répandue dans le village et a atteint deux mètres cinquante au centre et même trois dans le faubourg. Elle s'est jetée dans la Moselle après l'effondrement du remblai.

Sept personnes ont péri à Nomexy, toutes d'un âge très avancé, sauf un homme de quarante-huit ans qui a trouvé la mort en voulant sauver sa femme.

Dans aucun village de la vallée de l'Avière la boue n'est aussi considérable qu'à Nomexy. Dans les rues, on enfonce jusqu'au jarret ; dans les maisons, elle atteint soixante et soixante-quinze centimètres.

Quarante et un ménages sont à Nomexy sans abri, sans un linge sec. Les vêtements de ces malheureux, tout ce qu'ils possèdent maintenant, sont mouillés depuis samedi.

Le préfet des Vosges et le maire d'Epinal ont pris des dispositions pour que des lits, des vêtements et du linge fussent envoyés à Nomexy aujourd'hui même.

Le préfet des Vosges, après la répartition des secours entre les familles les plus nécessiteuses, est rentré à Epinal afin de recevoir le ministre des travaux publics.

L'aspect de la vallée de l'Avière

Epinal, 30 avril. — C'est toujours le long des routes pittoresques un long pèlerinage de curieux qui, de toute la contrée, viennent voir le terrible spectacle. La plupart d'entre eux vont à pied. Les rares voitures qu'on peut se procurer, à Epinal, valent presque leur poids d'or.

Cette exode vers le théâtre de la catastrophe est générale. Tous les Epinaliens sont allés ou iront voir Bouzey.

Les eaux qui étaient restées autour des blocs de pierres agglomérées formant autrefois la digue se sont maintenant écoulées. On va pouvoir examiner ces énormes masses et peut-être nous diront-elles les causes encore mystérieuses de la catastrophe.

Une quarantaine d'ouvriers, au fond du puits, sont occupés à rétablir la route de Chamouzey et du fort de Girancourt. Le maire de Sanchey, commune à laquelle est rattachée la partie du hameau de Bouzey, sise sur la rive droite de l'Avière, se promène avec son conseil municipal parmi les ruines, afin de déterminer les pertes de ses administrés. Trop souvent, hélas ! il n'y a plus personne pour lui fournir des indications.

Récits de témoins

A mi-hauteur du coteau, devant le bureau de tabac, dont la moitié seule, celle qui porte l'écriteau, est restée debout, le tenancier, M. Jehin, raconte, pour la millième fois, aux curieux qui l'interrogent avidement, le spectacle dont, samedi matin, il a été le témoin.

« J'étais là, dit-il, en désignant, du geste, la partie de sa maison qui s'est effondrée, et dont les débris *jonchent* le sol ; j'étais là, occupé à donner à boire à mon cheval, que je venais de sortir de l'écurie ; tout à coup, mon attention est attirée du côté de la digue, au sommet, par une brèche, d'abord assez étroite ; l'eau tombe avec un bruit terrible, puis, de seconde en seconde, la brèche s'agrandit, le lac tout entier semble descendre en même temps sur Bouzey. »

Dans le bureau de tabac, c'est un désastre. Au mur du fond est accrochée la pendule : elle indique six heures moins un quart ; mais, comme elle avançait, nous dit M. Jehin, de 10 minutes sur l'heure d'Epinal, ce doit être à peu près exactement vers 5 heures 35 que la catastrophe s'est produite.

Mais il y avait surtout un témoin intéressant à voir, Jean-Baptiste Claudon, l'employé des ponts-et-chaussées qui gardait, en même temps, la digue et l'établissement de pisciculture, et qui a perdu ses cinq enfants dans la catastrophe.

Claudon est âgé de 49 ans ; c'est un homme d'apparence robuste, au teint rouge ; le désastre semble l'avoir complètement étourdi, il ne se rappelle plus grand chose ;

« Je venais de faire, dit-il, ma tournée habituelle sur la digue, où je n'avais rien constaté d'anormal ; en bas, devant la maison de garde de la pisciculture, je donnais à deux ou trois ouvriers, dont un seul, un maçon, a été tué, leurs mandats.

» Tout à coup j'entendis un bruit terrible ; en même temps je vis l'eau qui arrivait. Je perdis complètement la tête. Par hasard, ma femme, qui venait de traire les vaches, passait près de moi : je la pris par le bras et je *l'entraînai, mais une poutre m'atteignit* au flanc gauche ; je lâchai ma femme ; je la vis disparaître avec mon frère Lucien, et avec les ouvriers ; ils étaient bousculés d'une façon terrible, tantôt sur le ventre, tantôt sur le dos, puis je ne sais plus rien ; je ne voyais plus rien. D'ailleurs, à chaque instant, je recevais des coups violents, à tel point que je suis couvert de taches noires sur tout le corps.

» Je me rappelle seulement que, quand tout fut fini, je me trouvais assis au bord d'un puits. »

Mme Claudon a été entraînée beaucoup plus loin que son mari, au-delà du canal de l'Est, près d'une peniche qui a été arrachée du lit du canal et transportée contre une maison du côté de Chaumouzey ; elle a aussi reçu d'innombrables contusions.

Après le passage du fléau, elle s'est trouvée appuyée contre la peniche ; elle avait, sous le bras, un morceau de bois auquel elle s'était inconsciemment accrochée.

Lucien Claudon, qui était attaché à l'établissement de pisciculture en qualité de facteur, raconte qu'il était dans sa chambre, s'habillant pour se rendre, comme il faisait chaque jour, à Epinal, lorsqu'il entendit le bruit de la catastrophe ; il ne comprit rien tout d'abord ; une voiture descendait la pente, il crut que le cheval s'emballait. Longtemps ballotté de côté et d'autre, heurté par toutes sortes de débris, il sentit tout à coup une violente douleur au pied : il était renversé sur le sol sous l'eau : impossible de se relever, et, comme il commençait à ne plus pouvoir respirer, il se disait : « Tout de même c'est ennuyeux d'être pris comme ça, par le pied. »

En étendant le bras, il rencontra une palissade, à l'aide de laquelle il put hisser sa tête hors de l'eau : il respira. La terrible avalanche avait passé ; son pied engagé dans les fils du télégraphe l'avait empêché d'être entraîné plus loin.

Le pauvre diable à mal à l'œil, mais aucun médecin n'est encore, me dit-il, venu à Bouzey s'assurer qu'il n'y avait pas quelques soins à donner.

Les premiers secours

Epinal, 30 avril. — Malgré l'empressement avec lequel ont été recueillis et répartis les premiers secours, la détresse des malheureux sinistrés reste indescriptible. On se demande comment peut coucher toute cette population ; les maisons ne sont plus que d'immondes bourbiers. Le maire de Romexy a fait acheter du pain, de la viande, des pommes de terre, qui sont distribués à la mairie ; cette mesure a sauvé la vie à nombre de malheureux.

M. Mougin, député de Mirecourt, est parti pour Paris, où il va représenter au gouvernement toute l'étendue du désastre et demander de nouveaux secours jugés nécessaires.

On recueille toujours des épaves en quantité ; des *ordres sont donnés pour qu'elles* soient soigneusement gardées contre les maraudeurs.

Le maire de Domièvre, M. Brique, malade et alité depuis plusieurs jours, a perdu son beau-frère, ses deux belle-sœurs et ses trois nièces, il est mort hier des émotions que lui a causées la catastrophe.

Les souscriptions

Paris, 30 avril. — On continue à ouvrir des souscriptions et à recevoir des dons pour les malheureuses familles sinistrées.

Le *Temps* a réuni une première somme de 3.450 fr. qui a été répartie déjà entre les diverses communes.

MM. de Rothschild ont fait remettre 20,000 fr. au ministre de l'intérieur.

Arrivée du Ministre des Travaux publics

Epinal, 30 avril. — M. Dupuy-Dutemps est arrivé à 1 h. 40. Il a été reçu à la gare par les autorités et les ingénieurs. M. Krantz, député, a remercié le ministre d'être venu se rendre compte par lui-même du désastre ; il a exprimé la conviction que le gouvernement ferait le nécessaire pour le réparer. Les députés de la région l'appuieront d'ailleurs.

M. Dupuy-Dutemps a dit qu'il comprenait les responsabilités de l'Etat et s'est déclaré prêt à examiner la question des dommages dans un esprit de justice, avec le désir d'accorder le plus tôt possible les réparations pécuniaires, « les seules, hélas ! a-t-il dit, que je puisse donner ».

En ce qui concerne *les responsabilités de personnes*, si élevées soient-elles, le ministre les recherchera avec une vigueur absolue et exercera, s'il y a lieu, une action disciplinaire exemplaire.

Ces paroles ont produit une forte impression sur l'assistance.

M. Dupuy-Dutemps s'est rendu immédiatement de la gare d'Epinal à Bouzey. Le soleil avait un peu desséché la boue et tassé les foudrières. Aussi le ministre a-t-il profité de la clémence relative de la température pour examiner dans ses détails les plus minutieux le lieu de la catastrophe et ses conséquences pour les régions les plus rapprochées.

Le ministre a posé aux ingénieurs des questions répétées et s'est informé plus particulièrement de tous les accidents pouvant se rattacher aux fissures. Au dessous de la digue, en aval, un petit étang s'est formé ; au centre se dressent deux masses gigantesques de 500 mètres cubes environ ; ce sont ces deux blocs qui, suivant les ingénieurs, ont dû se détacher en premier lieu de la digue et déterminer l'éventrement total.

Les blocs se sont détachés de la digue en suivant les contours des fissures verticales antérieurement constatées.

Bien que l'enquête n'ait encore rien révélé, on semble admettre que la rupture de la digue a été la conséquence d'un défaut de construction et d'un défaut de vigilance.

M. Dupuy-Dutemps a continué pendant près d'une heure ses investigations ; il a fortement engagé le procureur de la République à rechercher les culpabilités. Il a donné l'ordre aux ingénieurs de faire distribuer des secours en argent et en nature aux agents du canal frappés par la catastrophe.

Epinal, 30 avril. — M. Dupuy-Dutemps accompagné du préfet, s'est rendu dans une maison de Bouzey où se trouvaient réunis les maires et les conseillers municipaux des communes de Sauchey et de Chaumoussey, Bouzey dépendant pour une partie de l'une et pour une autre partie de l'autre de ces communes. Le préfet expose qu'à titre de premier secours et non de réparation des dommages causés, réparation qui viendra plus tard, et dans le but de soulager les misères les plus pressantes, d'assurer les vivres, d'acheter des habits, etc., il a apporté 2.000 fr. pour Chaumoussey et 1.500 francs pour Sauchey.

Les conseillers municipaux de cette dernière commune protestent contre l'inégalité de traitement, et exposent que Chaumoussey a eu plus de cadavres et conséquemment a moins de misères à secourir.

Le préfet devant cette réclamation, a fait donner 2000 fr. à Sauchey comme à Chaumoussey.

La question des secours réglée, les conseillers municipaux soulèvent celle des dommages. Le ministre promet qu'ils seront évalués par des agents compétents et impartiaux et que la réparation sera prompte, mais elle sera juste et équitable. Il serait inique d'essayer de bâtir un désastre financier pour l'Etat sur un désastre privé.

Un conseiller général des Vosges, M. de Ravinel, a écrit à M. Méline pour l'inviter à convoquer l'assemblée départementale en vue d'établir les désastres et d'ouvrir une souscription. Les députés des Vosges en ont ouvert une de leur côté.

A 5 heures, le ministre se rend à Darnieulles où le pont du chemin de fer et 1500 m. de rail ont été emportés. M. Dupuy-Dutemps s'est entretenu avec les agents de la Compagnie de l'Est des travaux de réfection de la voie : ils sont poussés avec la plus grande activité.

A 7 heures, le ministre est rentré à Epinal. Demain, il visitera successivement en voiture Uxeguey, Domievres, Oncourt, Frizon et Momexy. Il rentrera à Epinal par train spécial et repartira le soir pour Paris.

L'évêque de Saint-Dié, Mgr Famault, a visité aujourd'hui la vallée de l'Avière, distribuant partout des secours. Les dons continuent à arriver nombreux. A la mairie d'Epinal, deux envois par wagons ont été faits à Nomexy, de vêtements, de *literies, articles de* cuisine, etc...

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

Paris, 30 avril. — Le gouvernement français est en négociation avec la compagnie anglaise *Eastern and South African telegraph*, en vue d'une réduction considérable du tarif des taxes des télégrammes officiels et privés à destination et en provenance de Madagascar.

Marseille, 30 avril. — La 18e batterie du 38e d'artillerie a quitté ce matin son casernement pour s'embarquer sur le paquebot *Anatolie*.

Sur tout leur parcours, les soldats ont été couverts de fleurs. Le capitaine Bovet a reçu trois bouquets. Le général Cononge est venu passer l'inspection des troupes et leur installation à bord.

BOURSE DE PARIS DU 1er MAI

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
101 95	3 0/0			101 95	102 .	
108 15	3 1/2 0/0			107 35	107 35	
3780 ..	Banq. de France			.. .	3780 .	
.. ..	B. d'Escompte					
785 ..	Banq. de Paris			785 ..	785 ..	
906 ..	Crédit Foncier			900 ..	903	
816 ..	Créd. Lyonnais			817 .	817 .	
.. ..	Crédit Mobilier					
1515 ..	Lyon			1515 ..	1515 .	
1825 ..	Nord			1835 ..	1830 .	
.. ..	Panama					
3377 ..	Suez			3380 ..	3385 ..	
69 9/16	Extérieure			69 7/8	70 3/16	
87 40	Italien			87 85	88 05	
25 1/16	Portugais			25 ./.	25 1/4	
102 13/16	Hongrois			102 3/4	102 7/8	
529 37	Egypte			530 62	530 ..	
25 62	Turc			25 57	25 67	
725 62	Banq. Ottomane			728 75	728 75	
151 25	Lots turcs			152 18	150	
101 55	Russe consolidé			101 45	101 45	
91 80	Russe nouveau			91 80	92 45	
67 10	Russe Orient			67 10	67 15	
907 .	Autrichiens			907 ..	907 ..	
217 ..	Lombards			217 .	217 ..	
101 ..	Nord Espagne			100 ..	100 .	
141 ..	Saragosse			141 .	141 ..	
626 ..	Méridionaux			625 ..	622 .	
363 12	Rio-Tinto			365 62	359 37	
118 75	Tharsis			120 62	119 37	
190 .	Alpines			190 ..	190 ..	
.. ..	Câbles					
590 ..	Impérial			590 ..	597 ..	
620 ..	Dynamite			625 ..	625 ..	
.. ..	Mobilier espag.					
493 12	Tabacs turcs			493 25	492 50	
	Roubaix-T. 1893					
	Fonc. d'Autriche					
	3 0/0 nouveau					
	Métaux					
	Consolidés					
	Russe 1880					
	Gaz					
	Lyon (obligat.)					
	Midi					
	Nord (obligat.)					
	Orléans					
	Ouest					
	Anglais					
	Autriche or					
	Belge 3 0/0					
	Ville d'Amiens					
	Lille 1860					
	Lille 1863					
	Ville de Lyon					
	V. de Roubaix					
	Fives-Lille (act)					
	Téléphone					
	Voitures 4 0/0					
	Suez (obligat.)					
	Cacérès					
	Asturies					
	Foncières 1888					
	Rente Foncière					
	Cacérès (act.)					
	Est (oblig.)					
	Midi (oblig.)					
	Béthune					
	Picardie					
	Nord-Est					
	Ouest act.					
	Orléans (oblig)					
	I. d'Esc. nouv.					
	Générale					

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse de Paris ne nous est pas encore parvenue).

BOURSE DE LILLE DU 1er MAI

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
Lille 60, r. 100	113 ..	116 ..	OBLIGATIONS		
» 90, r. 500		506 50	Bains lillois		500 ..
» 68, r. 500		513 ..	Union lin. N.		140 ..
» 77, r. 500		504 .	Gaz de Wazem		512 50
» 84, r. 400		404 ..	Ch.d.fer Econ.		496 75
» 84, 1/4		106 ..	Denain Anzin.		523 50
» 87, r. 400		404 ..	Cambrésis		315 ..
» 93, r. 500		504 50	CHARBONNAGES		
Roub.-T . 1860		45 50	Aniche, 12e		8450 .
Roubaix . 1893		493 75	Anzin, 100e d.		4100 ..
Amiens		119 .	Blanzy		1800 ..
Dép. du Nord		109 .	Bruay		14680 .
Tourcoing 1878		510 ..	Bully-Gren., 6e	2085 ..	2085 ..
Armentiér. 86		505 ..	Campagnac		715 .
Douai, libérée		505 ..	Carvin		1375 .
Valenciennes.		500 ..	Courrières, 10e		4100 ..
Verley, Decr..		1340 ..	Crespin		145 ..
Cº Platel et Cie		300 .	Douchy		760 ..
Crédit d. Nord		508 75	Dourges	6100 ..	6495 .
H. Devilder	1060 ..	1050 .	Drocourt, 1re s.		6495 ..
Banq.ré. Nord		500 ..	Escarpelle		2250 .
Cº Esc. Roub.			Epinac		600 ..
Gaz de Wazem		440 ..	Ferfay		440 ..
Le Nord, ass.		2800 ..	Albi		720 ..
Union g. Nord		455 ..	Lens	22075 ..	22075 ..
St-Sauv. Arras		200 ..	Lens (100e)		220 ..
Un. lin. Nord		140 ..	Liévin		9993 75
Constr. Anzin			Marles 30 0/0.		12800 ..
Ciments franç		270 ..	Marles 70 0/0.		17795 ..
Estrée-Blanch		385 ..	Meurchin		5975 ..
Tramw. Nord		40 ..	Ostricourt	500 ..	480 ..
L. Allart, t. p.		560 ..	Sincey-le-R.		3 75
Bat. à hélice.		500 ..	Thivencelles		62 ..
Chem Econom		475 .	Vicoigne et N.		17000 ..
Brouta et Cie.		732 50	OBLIGATIONS		
Cº Liquid R.-T.					
Eaux Dunkerq		400 ..	Bethune 1877.	455 ..	457 50
Tréfilerie			Drocourt 1885.		530 ..
Biache-St-V		3490 ..	Marles 1893		512 50
Denain Anzin.		325 ..	Liévin 1885		505 ..
Usin Villerupt		560 ..			

Marchés de Lille du 1er mai 1895

SUCRES. — Raffinés nº 1, cote officielle, 101 50 à ... ... 88degrés, cote com., 23 25 à ... ; nº 3, cote com., .. . à ..
ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible, cote offic., 30 25 à .. . . — Mélasse (cote com.), ... à .. ..

Cours de clôture au comptant du 1er mai

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
102 40 ./.	3 0/0	102 .. ./.
.. . ./.	.. ./.	.. .. ./
100 50 ./.	3 0/0 amortissable	100 90 ./.
108 35 ./.	3 1/2 0/0 1883	108 15 ./.

Dernière Heure

(De nos correspondants particuliers, et par FIL SPÉCIAL)

Vif incident au Conseil général corse

Ajaccio, 1er mai. — Le commandant Morandini a demandé au préfet communication des listes électorales de la commune d'Aleria, qui comptait 200 électeurs l'année dernière et qui en compte aujourd'hui plus de 600. Le préfet ayant refusé de répondre, le président, M. de Casabianca, a fait observer que, la commune d'Aleria faisant partie du canton que représente M. Morandini, celui-ci a le droit et le devoir de signaler les fautes commises par le maire d'Aleria. Le préfet, persistant dans son refus de répondre, M. Morandini s'est écrié :

« Je reconnais bien dans les agissements du maire d'Aleria les procédés de votre administration louche et odieuse à la Corse entière. Je sais que vous espérez empêcher le renouvellement de mon mandat en envoyant dans le canton un commissaire extraordinaire. Je n'ai qu'un mot à vous dire : Qu'il y vienne, et osez donc y venir vous-même ! (Applaudissements prolongés.)

Le préfet a quitté aussitôt la salle sans répondre à cette protestation de M. Morandini, qui est chevalier de la Légion d'honneur et l'un des membres les plus respectés du Conseil général.

La séance a été levée au milieu d'une vive agitation.

Le crime de la rue Bleue, à Paris

Paris, 1er mai. — Une déclaration importante a été faite à M. Cochefert, qui a exploré, hier soir, Montmartre avec ses agents. L'un des assassins serait un jeune homme à petite moustache noire, connu dans le monde des souteneurs.

C'est cet individu qui, avec son complice, avait, le 16 courant, apporté un paquet à la concierge au nom du docteur Viard. Ce paquet ne contenait que du sable. La concierge lui dit alors : « Je vais remettre votre paquet à la domestique du docteur qui couche chez moi. »

Ce fut cette déclaration fausse qui amena le salut de la concierge. Le lendemain, l'individu se présentait en boitant chez le docteur Viard pour se rendre compte si le docteur avait réellement une domestique qui couchait chez la concierge. Il fut éconduit.

Suicide d'un anarchiste

Grenoble, 21 mai. — Ce matin a eu lieu à l'hospice de Vienne le suicide d'un anarchiste bien connu dans la région. A quatre heures du matin, le nommé Chatain (Benoit-Georges), ancien ouvrier tisseur, âgé de cinquante-deux ans, suivant un traitement pour ataxie locomotrice depuis assez longtemps, s'était procuré on ne sait comment un pistolet chargé. Le malheureux a mis fin à ses jours en se faisant sauter la cervelle.

Châtain, qui avait comparu dans le procès des anarchistes devant la cour de Grenoble, en 1894, et avait été acquitté, a laissé un testament dans lequel il affirme ses croyances anarchistes, il abandonne son corps à la Faculté de médecine.

Ce suicide, survenant à une heure où l'hospice est encore plongé dans le repos, a propoqué une vive émotion.

Le voyage de Kiel

Brest, 1er mai. — On sait qu'une escadre française se rendra à Kiel, le 10 juin, pour les fêtes d'inauguration du canal de la mer du Nord à la Baltique.

Or, notre marine ne possédait pas de pavillons de la marine impériale allemande. Le port de Brest vient d'en confectionner quatre. Ces pavillons sont en étamine ; ils portent plusieurs couronnes et l'écusson impérial. En outre, on y lit ces mots : *Dieu est avec nous !* et au-dessous, cette date douloureusement inoubliable : *1870.*

C'est le *Hoche* qui portera, vous le savez, le pavillon amiral du commandant de cette escadre.

Le monument de Carnot à Lyon

Lyon, 30 avril. — Ce soir, le conseil municipal de Lyon s'est occupé du monument qui doit être élevé, à la mémoire du président Carnot, sur la place de la République. Après le rejet d'une proposition demandant que le concours pour le projet soit réservé aux anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, le conseil a adopté le programme présenté par M. Coste-Labaume et décidé que, vu l'importance du monument à exécuter, on ferait appel à tous les artistes français.

La neige au pays de Gex

Bourg, 30 mai. — Depuis ce matin la neige recouvre les montagnes les plus élevées du Haut-Bugey et du pays de Gex, tels que le Cret-de-Chalame, le Colombier, le Mont-de-Retord. On craint pour les vignobles.

Mgr d'Hulst chez le Pape

On télégraphie de Rome au *Soleil* :

« L'éminent recteur de l'institut catholique de Paris se trouve ici depuis quelques jours. On a attribué à sa venue à Rome toute sorte de motifs plus ou moins fantaisistes. La vérité est que Mgr d'Hulst vient ici uniquement pour regler diverses questions qui concernent l'institut catholique.

» Mgr d'Hulst sera reçu par le Pape dans le courant de cette semaine. Il va de soi que Léon XIII lui ménage l'accueil le plus chaleureux et le plus bienveillant. Le Pape a la plus haute estime pour le talent et le caractère de Mgr d'Hulst. Quand l'éminent prélat vint à Rome, il y a deux ans, au moment même où ses adversaires menaient campagne contre lui au sujet de la fameuse question biblique, Léon XIII affecta de le recevoir avec plus de bienveillance encore que de coutume et lui témoigna les plus délicates attentions. Il en sera de même cette fois.

» On dit ici que c'est Mgr d'Hulst qui bénira le mariage du duc d'Aoste et de la princesse Hélène. »

L'expédition de Madagascar

Zanzibar, 1er mai. — Le général Duchesne est arrivé à Zanzibar avec son état-major à bord de l'*Irawaddy.*

Une menace américaine

Washington, 1er mai. — Le sénateur Morgan déclare que si la Grande-Bretagne n'évacue pas Corinto, le prochain congrès prendra des mesures pour l'en déloger « à la pointe de la baïonnette. »

Le procès Oscar Wilde

Londres, 1er mai. — Le procès Oscar Wilde touche à sa fin.

La Cour d'assises a continué d'entendre les dépositions de quelques domestiques d'hôtel qui ont surpris ou soupçonné certaines scènes sur le caractère desquelles il est inutile d'insister. Puis viennent les policemen qui ont arrêté Oscar Wilde et son pourvoyeur Taylor.

L'avocat de la Couronne donne ensuite lecture de toutes les pièces du procès en diffamation que Wilde n'avait pas craint d'intenter à lord Queensbury, père de son jeune favori, lord Douglas, procès qui fut pour lui la catastrophe et qui mit à jour toutes ses turpitudes.

Appelé, sur la demande son avocat, à s'expliquer avant la clôture des débats, Oscar Wilde affirme sous la foi du serment que, s'il avait loué une « garçonnière » à Saint-James, c'était pour y travailler sans être dérangé et non pour en faire un lieu de rendez-vous.

Il nie d'ailleurs toutes les accusations d'immoralité qui sont relevées contre lui, et, avec le plus grand calme, il explique à la Cour et au jury le caractère esthétique des fréquentations dont on l'accuse :

« — L'amour d'un homme mûr pour un jeune homme, dit-il, mais Platon l'a décrit comme le commencement de la sagesse ! C'est ce sentiment sublime qui a inspiré le sonnet de Shakespeare et de Michel-Ange, et certains sonnets que vous me reprochez à moi d'avoir écrits.

» C'est une affection pure, profonde, toute spirituelle, que malheureusement notre siècle ne comprend plus !

» C'est un semblable amour qui donne naissance aux chefs-d'œuvre de l'art. Des deux amis, le plus âgé possède l'expérience du monde ; le plus jeune, le charme et la fleur de la vie !

» Mais, je le répète, ce siècle ne le comprend plus ! »

Cette théorie « esthétique, » exposée avec une intensité d'accent qui va jusqu'à l'éloquence, *emballe* tellement l'auditoire que des bravos éclatent dans la salle.

Après Oscar Wilde, Taylor nie à son tour avoir accosté des hommes à l'Alhambra et s'être habillé en femme. Il affirme qu'il n'a jamais existé entre Oscar Wilde et lui aucune entente pour commettre des actes d'immoralité.

L'un des représentants du ministère public, M. Gill, retire en effet l'accusation de ce chef. Oscar Wilde et Taylor n'ont plus à répondre que d'actes individuels.

Sir Edward Clarke présente alors la défense d'Oscar Wilde ;

— Si mon client s'était senti coupable, s'écrie-t-il, aurait-il eu l'audace d'intenter un procès en diffamation contre le marquis de Queensbury, qui l'accusait d'avoir détourné son fils ?

M. Gill lui réplique au nom de la Couronne.

Après la plaidoirie de l'avocat de Taylor, l'affaire est renvoyée à demain pour le résumé du juge et le verdict.

Arrestation en Lorraine

Metz, 1er mai. — M. Maurice Nicolas, serrurier à Nancy, se rendant à Metz, a été arrêté par la gendarmerie à la gare frontière de Novéant.

M. Nicolas avait cependant opté pour la nationalité française, et avait fait régulièrement son service militaire en France.

Malgré ses explications, il a été conduit à Metz, où il est écroué à la prison militaire.

En Lorraine, l'opinion est véritablement écœurée de l'humilité (pour ne pas dire la platitude) avec laquelle le gouvernement français accepte toutes les avanies de l'Allemagne. La participation de la France aux fêtes de Kiel déroute toute la province annexée.

Un grand mariage. — La veuve d'un milliardaire En troisièmes noces

Londres, 1er mai. — Un grand mariage a été célébré hier à l'église de Saint-Georges, Hanover square. La veuve du duc de Marlborough, déjà veuve d'un milliardaire américain qui lui a laissé quatre millions de rentes, a épousé en troisièmes noces lord William Beresford, père du marin distingué, lord Charles Beresford. Lord William a quarante-neuf ans ; la duchesse en a trente-sept.

Le Japon et la Russie. — Ordre à l'escadre française

Londres, 1er mai. — On mande de Kobé au *Times* de ce matin que le Japon a pris une attitude résolue vis-à-vis de la Russie. Les vaisseaux de guerre français ont reçu l'ordre de se tenir prêts à tout évènement.

La reine Victoria

Londres, 1er mai. — La reine Victoria est arrivée à Sherness à neuf heures et quart, hier soir, venant de Flessingue. Le yacht de la reine devait arriver à six heures ; c'est le brouillard qui l'a retenu dans la mer du Nord.

Le Haut-Mékong

Londres, 1er mai. — On mande de Rangoon au *Times* de ce matin : « La commission franco-anglaise chargée d'étudier la région du Haut-Mékong s'est dissoute. »

Liste des communes belges pour lesquelles l'affranchissement des lettres, en France n'est que de quinze centimes :

Aelbeke, Anseghem, Antoing, Anvaing, Anseval Anseroeul, Arc-Ainières, Autryve, Avelghem.

Bailleul, Barry, Bas-Forest, Bas-Warneton, Baugnies-Bavinchove, Beclers, Belleghem, Berchem, Béveren, Bisseghem, Blandain, Boesinghe, Bossuyt, Bruyelle.

Cachtein, Calonne, Caster, Celles, Chercq, Comines, Cordes, Courtrai, Coyghem, Gourmenhelst, Cuerne.

Dadizèle, Dergneau, Derlyck, Desselghem, Dickebusch, Dottignies, Dranoutre.

Emelghem, Ere, Escanaffles, Espierres, Esplechin, Esquelmes, Estaimbourg, Estaimpuis, Evregnies.

Fontenoy, Forest, Froyennes, Froidemont, Guignies, Gulleghem, Gyselbrechtegem.

Harlebeke, Hairines, Heerstert, Helchin, Hermines, Herquegies, Herseaux, Heule, Hertain, Hollain, Hollebecq, Houthem, Howardies, Huiste.

Ingelmunster, Iseghem, Ingoyghem, Jollain.

Kemm , Kerkove, Lamain, Laplaigne, Leers-Nord, Leudelède, Lesdain, Luignes.

Marcke, Menin, Marquain, Messines, Moorseele, Moorslede, Mouscron, Mourcourt, Maulde.

Nechin, Neuve Eglise, Orcq, Orroir, Oyghem, Oos Roosbèke

Passchendaele, Pecq, Péronne, Petit-Briffault, Pipaix, Planche, Ploegstert, Popuelles, Pottes.

Quaremont, Quartes, Ramegnies-Chin, Reckem, Risquons-Tout, Rolleghem, Rolleghem-Capelle, Rumilies, Ronzy, Ruyen.

Taintegnies, Templeuve, Thimougies, Tieghem, Tombrouck.

Vaulx-le-Tournai, Velaines, Vezonchaux, Vichte, Vlaemtinghe, Woormezèle, Waermaerde, Warchin, Warcoing, Warneton, Wervicq, Wez-Velvain, Willemeaut, Worteghem, Wulveryghem, Wevelghem, West-Roosebèke.